



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Absent représenté : 1
Votants : 9

Date de convocation : 31/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,

Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE,

M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER, M. COMBAL

ÉTAIT ABSENTE-REPRESENTÉE :

Mme CESTE donne pouvoir à Mme DESCOUX

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme FRANCOISE, Mme BEDU, Mme BEELS, M. BEDU

SECRETARE DE SEANCE : Mme JODIN

N°2023-06 – Convention de partenariat et contribution financière avec TANDEM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice,

CONSIDERANT que les associations et organismes concernés participent au développement d'action d'intérêt local,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien du CCAS à la vie associative et aux organismes locaux,

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association TANDEM, sise 117-119 Avenue du Général Leclerc 77400 Lagny sur Marne, jointe à la présente délibération,

DIT que la convention est conclue pour une durée de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2026,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer cette convention,

DECIDE l'attribution d'une contribution financière pour cette association telle que défini dans la convention, d'un montant de **5 703.94 €** pour 2023,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget 2023 au compte 6574

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 6 avril 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Mr Arnaud BRUNET
Président du CCAS



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Torcy le 21/04/2023

et de la publication, le 25/04/2023

